



COMMUNIQUÉ DE PRESSE - Pour diffusion immédiate

LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ DE PRESSE NE DOIT PAS ÊTRE DISTRIBUÉ
AUX AGENCES DE DISSÉMINATION DES ÉTATS-UNIS NI ÊTRE PUBLIÉ AUX ÉTATS-UNIS

**ROGERS SUGAR INC.
DÉCLARE UN DIVIDENDE AUX ACTIONNAIRES**

Montréal, CANADA – le 6 août 2026 – Rogers Sugar Inc. (RSI) annonce que son Conseil d'administration a autorisé la déclaration d'un dividende trimestriel de 0.09\$ par action aux actionnaires inscrits au 2 octobre 2026, à être payé le 21 octobre 2026. Il s'agit d'un dividende admissible pour fins fiscales.

Pour de plus amples renseignements :

M. Jean-Sébastien Couillard

Vice-président des finances, chef de la direction financière et secrétaire corporatif

Lantic Inc.

Tel: (514) 940-4350

Site web <http://www.lanticrogers.com>